

DEMANDE D'AUTORISATION
en vertu de l'article 53 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

**L'audience aura lieu le mercredi 17 octobre 2018, à compter de 9 h,
à la salle du Conseil, rez-de-chaussée, Place-Ben-Franklin,
101, promenade Centrepointe**

Dossier n° : D08-01-18/B-00332
Propriétaire(s) : Brandon McNeely
Emplacement : 8852, chemin Russell, 5210, chemin Clayton
Quartier : 19 - Cumberland
Description officielle : partie du lot 21, concession 4
Zonage : AG, AG1, ME1[1r]-h
Règlement de zonage : 2008-250

OBJET DES DEMANDES :

Le propriétaire souhaite lotir son bien-fonds en deux parcelles distinctes. Une parcelle sera occupée par la maison isolée et les constructions accessoires existantes et l'autre parcelle restera vacante pour aménagement futur.

AUTORISATION REQUISE :

Pour ce faire, le propriétaire nécessite l'autorisation du Comité en vue d'une cession.

Le terrain qui sera disjoint est représenté sur un croquis qui accompagne la demande. Il aura une façade de 53,34 mètres sur le chemin Clayton, une profondeur de 76,2 mètres et une superficie de 4 064,52 mètres carrés. Il s'agit d'une parcelle vacante qui sera située au 5210, chemin Clayton.

Le terrain qui sera conservé aura une façade de 30 mètres sur le chemin Russell, une de 189 mètres sur le chemin Clayton et une de 268 mètres sur le chemin Dunning. Sa superficie sera de 38 551 mètres carrés. La parcelle qui est occupée par une maison et des granges est située au 8852, chemin Russell.

La demande indique que la parcelle vacante située à l'angle des chemins Russell et Dunning sera fusionnée avec la propriété du 8852, chemin Russell.

LA DEMANDE indique que la propriété ne fait actuellement l'objet d'aucune autre demande d'approbation en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.